attachant

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Projet de règlement RCA19 17320 modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce (01-276) afin d'interdire les hôtels-appartements et les hôtels dans les zones 0185, 0212, 0220, 0257, 0303, 0595, 0668, 0710, 0732, 0737, 0778, 0786, 0840, 0843, 0856, 0857 et 0921 (NDG-SUD).

16 OCTOBRE 2019 18H30
5160, boul. Décarie, 4ième étage

Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises

Côte-des-Neiges
Notre-Dame-de-Grâce
Montréal

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT

MODIFICATIONS PROPOSÉES

Le présent projet de règlement consiste à :

- Interdire l'usage « hôtel-appartement » dans les zones 0212 et 0840;
- Interdire l'usage « hôtel » dans les zones 0220, 0257, 0303, 0595, 0778, 0843, 0857 et 0921;
- Interdire les usages « hôtel-appartement » et « hôtel » dans les zones 0185, 0668, 0710, 0732, 0737, 0786 et 0856.

L'article 1 de ce projet de règlement est une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ., c. A-19.1).

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT

ZONES VISÉES

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT

ZONES VISÉES

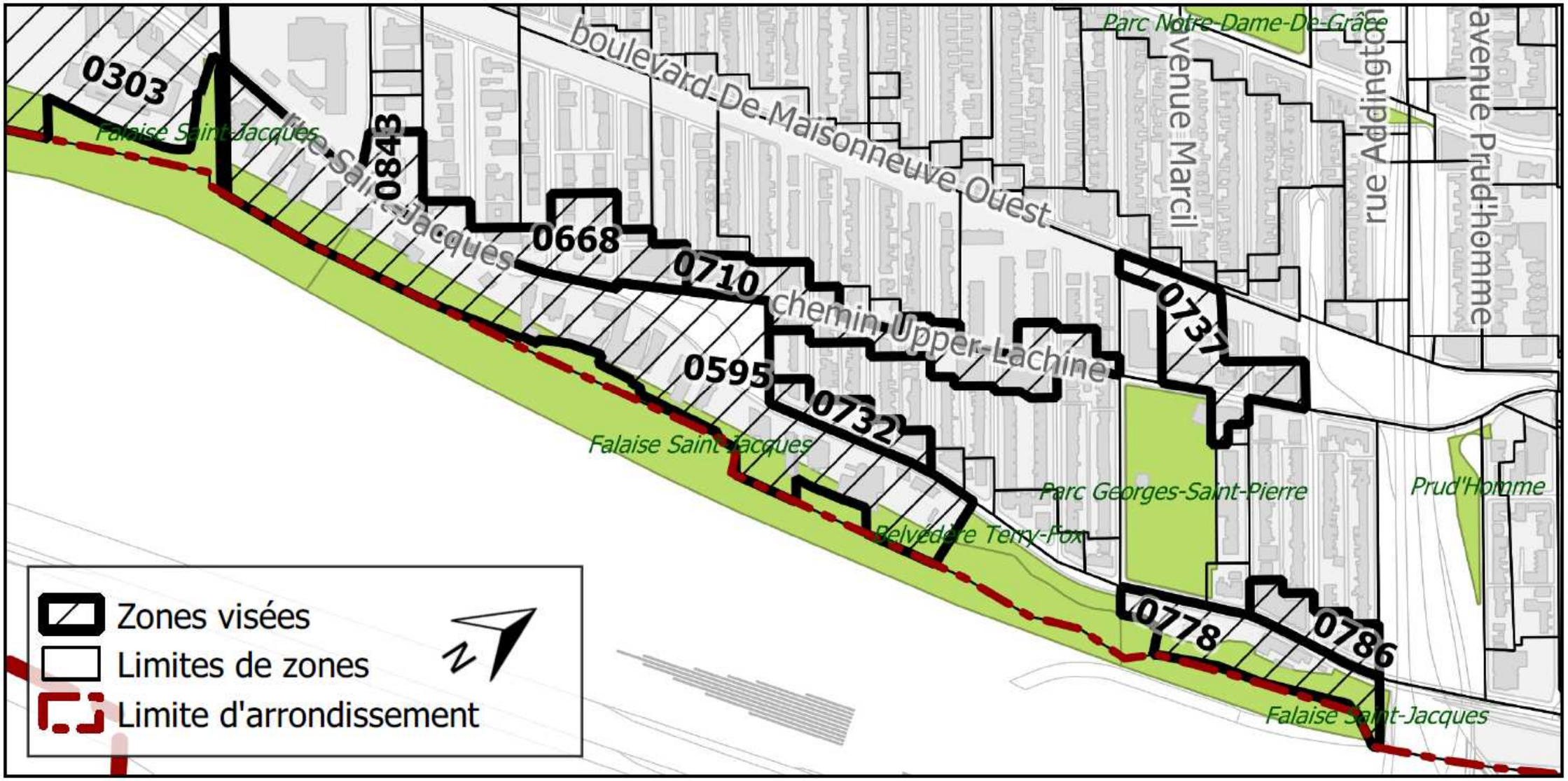

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT

JUSTIFICATIONS

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE) recommande l'adoption du présent règlement pour les raisons suivantes :

- Il existe actuellement une demande pour de nouveaux projets hôteliers à proximité du centre-ville, des corridors autoroutiers et de l'aéroport;

- Le secteur sud de Notre-Dame-de-Grâce (NDG), composé du secteur commercial de la rue Saint-Jacques, ainsi que des quartiers Westhaven et Saint-Raymond, fait actuellement l'objet d'une vaste démarche de planification visant à définir l'avenir de ce secteur;

- Il est opportun de limiter temporairement le redéveloppement de ce secteur avant que la planification de celui-ci soit terminée;

- La transformation d'habitation en commerce hôtelier peut avoir un impact significatif sur les logements disponibles;

- Les outils règlementaires ne sont pas actuellement en place afin d'encadrer convenablement de nouveaux projets hôteliers.

PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES

MERCI

Côte-des-Neiges
Notre-Dame-de-Grâce
Montréal